

Rally van Zuid-Limburg

12 en 13 novembre 2022 REGLEMENT PARTICULIER

Le “ **Rally van Zuid-Limburg** ” sera organisé par le Topspeed Rally Club Haspengouw asbl les 12 & 13 novembre 2022 et prendra départ à Gingelom.

A. PROGRAMMA

Timing

Dim	18/09/2022	12u00	Publication du Règlement Particulier. Date de début des engagements.
Sam	05/11/2022	23u59	Date de clôture des engagements.
Lun	07/11/2022	20u00	Affichage de la liste des engagés. Les numéros de départ seront publiés sur le site www.rallyvanzuidlimburg.be , où vous pourrez également consulter la liste des inscriptions.

Sam 12 novembre 2022

10u00 – 13u00	Distribution du road book. Début de reconnaissances
10u00	Ouverture du PC du Rallye Group Nivelles – Ambachtsweg 14 - 3890 Gingelom
10u00-17u00	Reconnaissance des épreuves Spéciales (voir le règlement sportif du VAS 2022)
13u00	Ouverture vérifications administratives Group Nivelles – Ambachtsweg 14 - 3890 Gingelom
13u15	Vérifications techniques Zone industrielle – Ambachtsweg 5 - 3890 Gingelom
17u00*	Fermeture du Secrétariat et vérifications administratives
17u15*	Fermeture de vérifications techniques
20u00*	Publication liste des voitures admises au départ

* En fonction du nombre d'inscriptions, ces horaires peuvent être ajustés

Dim 13 novembre 2022

07u30	Ouverture du secrétariat.
09u00	Départ du Rallye TC0 – Group Nivelles
17u00	Arrivée du Rallye (heure estimée de la 1ère voiture)
Résultats officiels	30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent
Résultats officialisés	30 minutes après classement officiel
Remise des coupes	20u00 Group Nivelles - Ambachtsweg 14 – 3890 Gingelom

Emplacement du PC du Rallye et coordonnées

Avant le Rallye

Giebens Benny
Steenweg op Sint-Truiden 285
3401 LANDEN

Secrétariat
Tel. +32 473 91 51 28
secretariaat@rallyvanzuidlimburg.be

Pendant le Rallye

Group Nivelles
Ambachtsweg 14
3890 Gingelom
+32 473 91 51 28

Secrétariat
Chronométrage – Presse
Résultats – Remises des coupes

Tableau Officiel d’affichage Virtuel (TOAV): www.rallyvanzuidlimburg.be
SPORTITY app : ZLM22

B. ORGANISATION

Titres pour lesquels le **“Rally van Zuid-Limburg”** compte:

- Championnat régional VAS Rally/Rallyesprint (Championnat VAS);
- Championnat Historic VAS
- Championnat Rallye PAK

Le **“Rally van Zuid-Limburg”** étant reprise au calendrier OPEN, les licenciés porteurs d’une licence Nationale/ internationale étrangère et ayant reçu l’autorisation* de leur ASN de participer à l’épreuve, seront admis au départ sous le couvert de leur seule licence nationale/étrangère.

Art. 1.2 Nom de l’organisateur

TopSpeed Rally Club Haspengouw asbl
Président B. Giebens
Secrétaire F. Boyen
Trésore K. Ombelet

Art. 1.3 Principaux Officiels

Directeur de course	Wauters William	Lic. TBA
Directeur de course adjoint	Giebens Benny	Lic. TBA
Secrétaire du rallye	Verbaeten Cindy	Lic. TBA
Directeur de la sécurité	Boyen Ferdi	Lic. TBA
Chargé Relations Concurrents	Annemans Yvo	Lic. 101
Juge de faits	Champagne Johnny	Lic. TBA
Chef de Sécurité ES Gelmen	Jonniaux Luc	Lic. 367
Chef de Sécurité ES Kerkom	De Keyzer Vincenzo	Lic. 1503
Chef de Sécurité ES Borlo	Nuiten Willem	Lic. 1342
Resp. ES Gelmen	Nijs Jan	Lic; 1236
Resp. ES Kerkom	Deleersnijder Jean-Pierre	Lic. 1083
Resp. ES Borlo	Kastelijm Mark	Lic. 1305

Médecin en Chef
Ambulances

Beirnaert Jan
Rode Kruis
Race Rescue

Responsables Chronométrage

Chronométrateur
Rekenbureel

Leys Kenny
Verhoeven Kristof

Collège des Commissaires Sportifs VAS

Président
Membres

GOESSENS Jos Lic. 121
BIENSTMAN Didier Lic. 137
DEWULF Filip Lic. 139

Comité de sécurité VAS

Homologation préalable
Homologation jour du rallye

JANSSENS Daniel Lic. 104
GOESSENS Jos Lic. 121

Collège des Commissaires Techniques VAS

Président
Membres

BULEN Willy Lic. 237
HOUTHUYS Stefan Lic. 265
OPSOMER Geert Lic. 212
HOUTHUYS Valerie Lic. 115
BAELE Wim Lic. 240
BAELE Pieter Lic. 262
PREDA Jean Lic. 264
DEBRUYNE Danny Lic. 204

Retour des carnets jaunes

C. MODALITES GENERALES

Art. 2 Description du parcours

Le "Rally van Zuid-Limburg" est une épreuve de type A, et se déroulera sur 180,22 km., dont 99,18 km. de spéciale (départ - arrivée) et 81,04 km. de liaison. Les épreuves spéciales seront 100% tarmac. Il y aura 3 boucles de 3 épreuves.

Art. 4 Engagements

Toute personne qui désire participer au « Rally van Zuid-Limburg » doit obligatoirement compléter la demande d'engagement sur le site web de l'organisateur www.rallyvanzuidlimburg.be

Clôture des engagements : 5/11/2022 23u59. Un maximum de 120 équipes sera admis au départ.

Art. 5 Inscription, admission au départ, assurance

a. Frais d'inscription

Les frais d'inscription, à verser à l'organisateur, sont de € 228 par équipe.

+ € 5 contribution postes sécurité = € 233.. Ces frais d'inscription comprennent tous les documents de compétition tels que le roadbook, numéros de départ, etc.

b. Admission de départ et assurance

Le commissaire sportif de service ne délivrera à chaque équipe son autorisation de départ qu'après le paiement de la prime d'assurance et de la contribution aux frais de fonctionnement de la fédération (VAS vzw).

Le permis de départ pour le concours est de € 180.

Les frais d'inscription et droit de départ de € 413 doivent être versés sur le compte 733-0503952-67 - IBAN BE93 7330 5039 5267 BIC KREDBEBB au plus tard le 7- 11- 2022 mention du noms de pilote.

Compagnie d'assurance AXA INDUSTRIES NV - numéro de police 700.558.685

Art. 8 Pilotes / Copilotes autorisés

Les pilotes et les copilotes doivent être titulaires d'une licence VAS ou ASAF valide ou d'une licence RACB ou d'une licence de rallye étrangère européen valide. Les pilotes et copilotes titulaires d'un permis RACB doivent payer une taxe administrative de 60 € à la commission sportive du VAS. Les pilotes ayant un permis de rallye international étranger (européen) **ne doivent pas payer de frais administratifs supplémentaires..**

Art. 10 Contrôle technique

Le contrôle technique a lieu: Zone industrielle – Ambachtsweg 5 - 3890 Gingelom

Sous peine d'une amende de 25 €, une photocopie du certificat d'immatriculation du véhicule, de l'attestation d'assurance et du certificat du contrôle technique automobile doit être présentée au contrôle technique avec les documents originaux.

;

Présentation de la voiture de compétition en cas de sortie de route avec dommages

En cas de sortie de route avec dommages au véhicule ou abandon, le conducteur présentera spontanément sa voiture au commissaire technique de service. Ceci doit être fait à l'entrée regroup "IN", avant le début du tour suivant.

Art. 16 Reconnaissance des épreuves Spéciales

A partir de la publication du règlement et jusqu'au samedi 12 novembre 2022 à 10 h, il est strictement interdit de procéder à des reconnaissances . Des contrôles spécifiques seront effectués en collaboration avec les autorités.

Les reconnaissances sont autorisées que le samedi 12 novembre 2022 entre 10h00 et 17h00.

Attention !

Nous attirons l'attention des pilotes sur les sanctions concernant la reconnaissance (voir Règlement sportif VAS 2022 art. 16 p. 58).

La reconnaissance des étapes spéciales en dehors des jours et heures autorisés a été incluse dans le code de la route dans la catégorie des infractions graves. Aucune explication ne sera acceptée pour une quelconque infraction.

Chaque équipe recevra une identification (autocollant avec numéro) qui devra être placée de manière visible sur le côté droit du pare-brise lors du contrôle gratuit du road book. Le fait de ne pas apposer cette identification entraînera une pénalité de 250 €.

Art. 17 Tableau d'affichage

Tableau Officiel d'affichage Virtuel (TOAV): www.rallyvanzuidlimburg.be
SPORTITY app : ZLM22

Art. 19 Pointage en avance autorise

Les équipages sont autorisés à pointer en avance, sans encourir de pénalité, au CH N° 10 Parc fermé IN à la fin de l'épreuve

Art. 22 Zone de service/réparations

Dans l'aire de service (zone industrielle de Gingelom), la circulation est un sens unique sera établie au moyen de panneaux de signalisation. Si un membre d'une équipe participante ou l'équipe participante elle-même ne respecte pas ce sens unique, une première infraction entraînera un avertissement verbal pour l'équipe participante. Une deuxième infraction entraînera l'exclusion immédiate de l'équipe participante.

Aucune explication, de quelque nature que ce soit, ne sera acceptée en cas d'infraction.

Art. 24 Ravitaillement

Le ravitaillement en carburant est uniquement autorisé à la station-service commerciale : Bruno Service Station Sint-Truiden, Naamsesteenweg 249, 3800 Sint-Truiden. Les voitures équipées d'un raccord de carburant prescrit par la FIA et utilisant la station de carburant commerciale doivent avoir un adaptateur dans la voiture, qui doit être montré lors de l'inspection technique (voir également les règlements VAS page 63). Le ravitaillement en carburant dans le parc service ou ailleurs est absolument interdit.

Art. 28 Vérifications finales

Vérifications finales ont lieu Zone industrielle – Ambachtsweg 5 – 3890 Gingelom

Art. 29 Remise des Coupes

Heure : 20u00

Lieu : Group Nivelles - Ambachtsweg 14 – 3890 Gingelom

Art. 32 Divers

Ce règlement complémentaire est basé sur le règlement sportif rallye/rallysprint. Pour le règlement sportif et technique complet du rallye/rallysprint, voir le règlement sportif de VAS et les annonces officielles de VAS 2022. Tous les cas non inclus dans les présentes règles sont couverts par le VAS et/ou les règles nationales. Les différents documents seront rédigés en néerlandais et français. En cas de divergence d'interprétation entre les termes des diverses traductions, le texte néerlandais fera foi.

ATTENTION !! Des règlements supplémentaires seront appliqués pendant le rallye.

Afin de ne pas rendre le rallye plus difficile ou impossible, l'organisateur, en accord avec les autorités, a établi un règlement très strict. Tout concurrent ayant l'intention de participer au rallye sera tenu de respecter les règles suivantes :

- Toutes les reconnaissances doivent se faire à VITESSE réduite, en passant par les zones bâties, adaptée à la réglementation locale et à 50 km/h MAXIMUM. Il est également strictement interdit d'effectuer toute reconnaissance en dehors du jour et des heures prévus par le règlement particulier de la compétition.
Aucune explication d'aucune sorte ne sera acceptée en cas d'infraction.

Ni Topspeed Rally Club Haspengouw asbl ni les services de remorquage ne sont responsables de tout dommage qui pourrait résulter du remorquage d'une voiture de compétition.

Chargé Relations Concurrents



Yvo Annemans
(32) 494 814 207

Règlement privé approuvé le 18.09.2022 sous le numéro B.W.2022.038.1809 par Goessens Jos pour la commission sportif du VAS. Nombre de pages : 6.